



AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'INAO, en tant qu'autorité compétente reconnue par la Commission européenne, est en charge de la gestion des demandes de dérogations aux règlements européens relatifs à la production biologique.

Nous vous invitons à faire votre demande de dérogation en ligne sur le site

<https://sve.derogationbio.inao.gouv.fr/#/>

Simple à utiliser, ce service vous permet de saisir votre demande (qui sera ainsi automatiquement transmise à votre organisme certificateur et à l'INAO) et de suivre son état d'avancement.

Demande de dérogation « Attache des Bovins »

Point 1.7.5 de l'annexe II partie II du règlement (UE) 2018/848

Formulaire à envoyer par courrier postal à votre organisme de contrôle

Critères à remplir pour répondre aux conditions de dérogation conformément au point 1.7.5 de l'annexe II partie II du règlement (UE) 2018/848 :

Critère 1 : L'exploitation comporte un maximum de 50 animaux (en décomptant les jeunes) pendant la période d'attache. Le calcul de cet effectif se fait à l'échelle de l'exploitation et n'est pas limité aux seuls animaux à l'attache. Les animaux à prendre en compte dans les « 50 animaux (en décomptant les jeunes) » sont :

- les vaches (= femelles non nullipares) : vaches en lactation, vaches tarées et vaches de réforme ;
- et les mâles (taureaux et bœufs) de plus de 2 ans.

Critère 2 : Il n'est pas possible de garder les bovins en groupes adaptés à leurs besoins comportementaux.

Critère 3 : Les animaux ont accès à des pâturages pendant la saison de pacage.

Critère 4 : Lorsque l'accès à des pâturages n'est pas possible, les animaux ont obligatoirement accès au moins deux fois par semaine à des espaces de plein air qui peuvent être partiellement couverts.

La demande de dérogation doit être réceptionnée par votre organisme de contrôle au minimum un mois avant la mise à l'attache prévue.

ATTENTION La dérogation n'est considérée comme accordée qu'après réception de la décision favorable de l'INAO.

Demande de dérogation « Attache des bovins »

Point 1.7.5 de l'annexe II partie II du règlement (UE) 2018/848

IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR :

Raison sociale et n° SIRET :

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

N° Téléphone :

E-mail :

1. Quelle est l'orientation de votre exploitation ?

Bovins lait

Bovins viande

Mixte bovins

2. Période d'attache prévue et nombre d'animaux concernés par la demande de dérogation :

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous, pour chaque catégorie, le nombre d'animaux que vous souhaitez attacher et le nombre maximum d'animaux qui seront présents sur l'exploitation durant cette période.

Mettre 0 si vous n'avez pas les animaux concernés.

Les veaux ne sont pas à prendre en compte.

Pour les vaches : compter l'effectif maximum de femelles non nullipares, c'est-à-dire les vaches en lactation (ne pas oublier de prendre en compte les génisses devant entrer en lactation durant la période), les vaches tarées et les vaches de réforme.

Pour les mâles : compter l'effectif maximum de taureaux et de bœufs.

	Nombre d'animaux à attacher	Période prévisionnelle d'attache (Du ... au ...)	Nombre total d'animaux
Vaches laitières			
Vaches allaitantes			
Mâles de plus de 2 ans			
Mâles de 6 mois à 2 ans			
Génisses de plus de 6 mois			

3. Pour quelle(s) raison(s) devez-vous attacher des bovins ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

4. Les animaux ont-ils accès aux pâturages dès que les conditions le permettent pendant la période de pacage ?

OUI

NON

5. Hors saison de pacage, les animaux à l'attache peuvent-ils avoir accès au minimum deux fois par semaine à des espaces de plein air ?

À noter : les espaces de plein air peuvent être des espaces partiellement couverts.

OUI

NON, Précisez :

.....
.....
.....

L'INAO peut se déplacer sur votre exploitation afin de procéder lui-même à des vérifications.

Ce formulaire dûment complété doit être transmis par courrier postal à votre organisme certificateur qui se chargera de le transférer à la délégation territoriale de l'INAO compétente qui traitera votre dossier.

Nom de votre organisme certificateur :



Le formulaire vous sera retourné s'il est incomplet (Remplissez-le intégralement).

Date de la demande :

Signature de l'opérateur qui certifie l'exactitude des informations fournies :

*

* *

Cadre réservé à l'organisme certificateur :

Date de réception de la demande :

L'opérateur répond-t-il à l'ensemble des critères du point 1.7.5 : OUI / NON

Transmission de la demande de dérogation à l'INAO avec :
Avis favorable / Avis défavorable / Avis réservé

Justification de l'avis :

Date de l'avis :
Nom et visa du Responsable de l'organisme de contrôle :